

# La lettre des bénévoles



**SOLIDARITÉ**

<https://afpli.fr/>

**N°34 MARS 2024**

***Cette publication se veut un trait d'union entre les bénévoles d'AFPLI-Solidarité. Donner de l'information sur la vie de l'association, permettre d'échanger entre nous sur des initiatives, tenir au courant les autres bénévoles de l'actualité des antennes. Adressez-moi vos suggestions, vos remarques, elles seront les bienvenues...***

## Les dix ans du projet associatif

Chers amis

Il y a dix ans l'AFPLI se dotait d'un projet associatif fruit d'une large réflexion.

Plus de 40 heures de réunions internes et partenariales, plus de 50 bénévoles impliqués ainsi que les salariées, ont permis de construire un texte vivant et dynamique.

Nos valeurs y sont décrites, notre histoire est évoquée et nos projets envisagés.

En 2018, une première révision du texte a eu lieu, le simplifiant et l'adaptant à l'actualité.

En particulier, tenant compte du développement de l'AFPLI, en insistant sur la qualité de la formation des bénévoles.

**Le bureau de l'association propose que nous nous engagions dans une réflexion pour adapter à nouveau notre projet aux réalités actuelles.**

Il s'agit donc maintenant de débiter cette réflexion en effectuant une première consultation.

Tout d'abord, il convient de préciser les raisons pour lesquelles une association réfléchit et crée un projet associatif.

Plusieurs textes définissent le fonctionnement d'une association. Les statuts obligatoires, le règlement intérieur associatif qui les précise, la charte des bénévoles qui définit le cadre dans lequel les bénévoles exercent leur bénévolat et d'autres textes qui apportent des compléments sur les actions réalisées dans l'association.

Revenons aux statuts ; l'article deux établit la nature de l'activité de l'AFPLI ; Elle a pour objet :

- *la prévention de l'illettrisme et de l'analphabétisme*
- *l'accompagnement à l'insertion sociale et/ou professionnelle des personnes en situation d'illettrisme*
- *l'accès à l'autonomie par l'apprentissage de la langue française et/ou des savoirs de base.*

Ces objectifs sont clairs mais doivent être précisés et développés de façon plus explicite, **c'est le rôle du projet associatif.**

Ainsi, si les objectifs ne changent pas, ils s'adaptent, à travers le projet associatif, aux nouvelles demandes qui se font jour.

De plus, les bénévoles de 2014 ne sont plus, pour une part, les mêmes qu'en 2024. Ils ont peut-être des idées nouvelles, des souhaits différents pour atteindre les objectifs de l'article deux des statuts.

C'est donc pourquoi sur un temps qui peut atteindre plusieurs mois, vous êtes invités à réfléchir, vous exprimer, contribuer pour que notre association soit encore plus à même d'apporter une aide efficace aux personnes qui nous font confiance.

Nous allons commencer par recueillir vos avis, points de vue, critiques, suggestions, propositions d'améliorations. Un document vous sera adressé dans lequel des questions seront posées et de vastes espaces d'expressions seront présents.

Cette étape commencera en avril et sera suivie au mois de mai d'une première synthèse qui sera présentée lors de l'assemblée générale le 21 juin.

Le conseil d'administration aura, d'avril à juin, apporté des éléments qui s'ajouteront à ceux recueillis auprès de vous.

Une seconde étape débutera à la rentrée de septembre de formalisation et de rédaction pour l'actualisation.

Des réunions seront organisées pendant cette période en fonction des besoins.

Bon courage et à bientôt !

Jean Luc BRUN

Président d'AFPLI-Solidarité